

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 juin 2023

Une offensive très préoccupante contre les moyens de France Télévisions

Un amendement adopté par la commission Culture du Sénat dans le cadre de la proposition de loi relative à l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle et le rapport de la mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale se proposent concomitamment de plafonner ou de restreindre les ressources publicitaires du groupe France Télévisions.

Les producteurs de fiction, de documentaire, de spectacle vivant et d'animation tiennent à faire part de leur vive préoccupation face à cette offensive à l'égard des ressources de France Télévisions et plus globalement contre celles du secteur audiovisuel au sens large.

Il ne fait pas de doute que la suppression du parrainage après 20h00 sur les antennes linéaires et de la publicité sur les services numériques de France Télévisions bénéficiera avant tout aux plateformes internationales qui s'ouvrent à la publicité et aux réseaux sociaux. Le précédent de la suppression de la publicité après 20h00 en 2009 sur les antennes du service public est éclairant. Le report vers les autres acteurs de l'audiovisuel avait été marginal, au bénéfice quasi-exclusif des acteurs du numérique.

L'USPA et AnimFrance tiennent à rappeler qu'ils soutiennent depuis plusieurs années l'évolution d'un certain nombre de règles encadrant le marché publicitaire afin de favoriser son dynamisme et soutenir ainsi les recettes des éditeurs privés. Les récents accords interprofessionnels ont également élargi considérablement les droits numériques détenus par les éditeurs de services afin d'accroître leur inventaire publicitaire.

Par ailleurs, l'USPA et AnimFrance soutiennent la proposition de loi organique portant réforme du financement de l'audiovisuel public déposée par Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon, suite à leur rapport sur l'avenir de l'audiovisuel public, afin de sécuriser le mode de financement transitoire en vigueur cette année et pour 2024. Les deux syndicats avaient fait part, comme de nombreux acteurs, de leur opposition à un financement par le budget général de l'Etat.

AnimFrance et l'USPA se félicitent également que le rapport de Jean-Jacques Gaultier et Quentin Bataillon soulignent la nécessité de lever les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'audiovisuel public depuis 2018. Si des efforts ont été effectués sur les frais généraux et la masse salariale, il n'est pas inutile de rappeler que le coût des programmes nationaux de France Télévisions a, pour sa part, baissé de plus de 170 M€ entre 2017 et 2023, soit de 16% !

Au moment où l'Etat investit massivement dans les moyens de production et la formation au travers du plan France 2030, la capacité de France Télévisions, mais également celle d'ARTE, de financer ses investissements dans la création est un enjeu stratégique. Ils représentent à eux deux plus de 50% de l'investissement dans la création !

Face à l'inflation et la concurrence de plus en plus affirmée des plateformes étrangères, le maintien des 440 M€ d'investissement de France Télévisions dans la création serait déjà une forme de renoncement au regard des ambitions affichées en octobre 2021 par le Président de la République, lors du lancement de France 2030 : « Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs » (objectif n°8).

Les studios et les talents de l'industrie audiovisuelle française ne doivent pas être au service exclusif des donneurs d'ordre étrangers mais doivent accompagner une production française indépendante, dynamique et compétitive, s'appuyant sur un audiovisuel public fort aux objectifs clairement affichés dans des contrats d'objectifs et de moyens ambitieux.

--

Contact Presse AnimFrance et USPA :

Stéphane Le Bars, Délégué Général + 33 6 60 23 53 96

s.lebars@animfrance.fr / s.lebars@uspa.fr

--

www.animfrance.fr / www.uspa.fr